

Domaine Communal - Aliénation chemin de l'Espérance à la Société EXCELSIOR

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de son développement et de son implantation sur le territoire communal, la Société EXCELSIOR (30 personnes) actuellement installée à Roche-lez-Beaupré souhaite acquérir une partie de la parcelle cadastrée section OY n° 101 sise chemin de l'Espérance, pour une surface de 38 a 90 ca.

Le terrain d'une superficie de 38 a 90 ca est extrait d'un ensemble acheté par la Ville en 1992 à la SCI A. TREY afin de supprimer cette friche industrielle et de la céder après réalisation des viabilités à des activités. Deux entreprises sorties de la pépinière d'entreprises de la rue Violet sont déjà installées sur le site (ensemble elles emploient une vingtaine de salariés).

Conformément à la réglementation, le service des Domaines a été saisi pour l'estimation de ce bien qui a été évalué à 80 F le m².

Toutefois, compte tenu de ce qui précède et en accord avec la Société EXCELSIOR qui prendra à sa charge la réalisation des viabilités et réseaux nécessaires, le prix de cession a été fixé à 261 600 F soit 67 F le m².

La recette de 261 600 F sera encaissée au chapitre 90.653/2111.92033.30100.

Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur.

Après avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est invité à autoriser l'aliénation à la Société EXCELSIOR aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 2 octobre 1996.